

TARIF DE LOCATION 2016

COEFFICIENT DE DUREE



Jours	Coefficient
1	1.00
2	1.60
3	2.20
4	2.80
5	3.30
6	3.70
7	4.10
8	4.40
9	4.70
10	5.00
11	5.25
12	5.50
13	5.75
14	6.00
15	6.25
16	6.50
17	5.75
18	7.00
19	7.25
20	7.50
21	7.75
22	8.00
23	8.20
24	8.40
25	8.60
26	8.80
27	9.00
28	9.20
29	9.40
30	9.60



Plus de 30 Jours: Nous consulter

9 rue du pré d'Aumont - 42240 UNIEUX
 15 rue d'oradour - 42300 MABLY
 Tel: +33 4 77 61 76 48 - Mobile: +33 6 71 10 33 06
 Mail: artist@artistaudio.fr - www.artistaudio.fr

Tarif public HT unitaire modifiable sans préavis - Photos non contractuelles

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1 OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les rapports contractuels au titre de la location à durée déterminée d'équipements sonore, d'éclairage et de prestations de services telles que la délégation d'équipes technique et dont le locataire à la garde et la responsabilité, conformément aux dispositions de l'article 1384 du Code Civil, à la Société Artist'Audio désignée Le Loueur dont le siège social est à Unieux - 9 rue du pré d'aumont. Ces conditions sont réputées acceptées par le locataire, à défaut de quoi le Loueur n'aurait pas contracté et prévalent sur toutes autres dispositions, notamment sur les conditions d'achats du Locataire.

2 COMMANDE et LIVRAISONS

Toute commande emporte adhésion sans réserve à nos Conditions Générales de Location. Le Loueur n'est lié contractuellement qu'après réception et acceptation du bon de commande dûment signé par le Locataire et apportant les informations nécessaires à l'identification du Locataire, la nature du matériel loué, la durée et le prix de location. La mise à disposition du matériel intervient à la date convenue contractuellement, le Locataire a la possibilité de prendre et de ramener lui-même, ou par un tiers mandaté, le matériel à ses risques et périls. Le transfert de la garde et de la responsabilité du matériel s'opère dès sa prise en charge par le locataire ou par tiers mandaté. Si le locataire souhaite se faire livrer le matériel, les frais de livraison et de reprise lui sont facturés en supplément par le Loueur.

3 ANNULATION

Toute annulation de commande dans un délai inférieur à 72 heures avant la date de début de la location entraînera une facturation égale à 50% du montant total de la location. La restitution anticipée du matériel ne donnera lieu à aucune réduction tarifaire par le Loueur.

4 DELEGATION D'EQUIPES TECHNIQUES

En cas de mise à disposition d'une équipe technique dans le cadre de prestation, le personnel reste sous la responsabilité de la Société Artist'Audio.

5 PRIX

Les tarifs sont indicatifs et peuvent faire l'objet de changements sans préavis. Seuls ont valeur les prix inscrits sur le devis, dans la limite de validité figurant sur le devis. Les prix s'entendent hors taxes. Le Locataire est réputé avoir pris connaissance et accepté le prix concerné dès émission de la commande.

6 OUVERTURE DE COMPTE

Tout Locataire peut faire une demande d'ouverture de compte dans les Livres du Loueur. Après étude des renseignements commerciaux et financiers, le Loueur fixera par écrit les modalités de paiement acceptées. Le Loueur se réserve le droit de mettre fin ou modifier ces modalités de paiement de façon unilatérale sans préavis.

7 OBLIGATIONS DES PARTIES QUANT A LA PRISE EN CHARGE

Le Loueur s'engage à remettre au locataire au moment de la prise en charge le matériel en parfait état de marche et propreté et à faire les

meilleurs efforts afin de dépanner ou de remplacer le matériel victime d'un incident technique. Le Locataire reconnaît par les présentes qu'il a reçu ledit matériel en parfait état de marche et de propreté, qu'il correspond à ses besoins et qu'il a la compétence pour s'en servir, de sorte qu'il renonce à toute contestation ultérieure de ce chef. Toute assistance technique sera facturée au tarif en vigueur au Locataire. Le matériel ne peut être à ce titre déplacé en dehors du territoire métropolitain sauf autorisation écrite préalable du Loueur. Dans le cadre de délégation d'équipes techniques, le Locataire s'engage à se conformer aux règlements d'hygiène et de sécurité en vigueur. Les obligations du Loueur sont suspendues dans les cas de force majeure comme définis à l'article 12 des présentes Conditions Générales.

8 PAIEMENT, RETARD ET DEFAUT

Le lieu de paiement est fixé au siège du Loueur. Le prix de la location est payable comptant à l'enlèvement du matériel sauf accord d'ouverture de compte donné par le Loueur. Conformément à la Loi n° 921442 du 31/12/92, tout retard de paiement par rapport à la date d'échéance indiquée sur la facture entraînera automatiquement l'application de pénalités de retard égales à 1,5% par mois de retard de la somme restant due au Loueur.

9 CAUTION

Une somme forfaitaire, du montant de la valeur à neuf du matériel loué sauf autres dispositions dans le cadre de l'ouverture d'un compte dans les Livres du Loueur, appelée Caution sera exigée au départ de toute location. Elle a pour objet de garantir le Loueur contre inexécution par le Locataire de ses obligations et contre toute perte, vol, dommage, détérioration pouvant survenir au matériel loué. Cette caution sera conservée par le Loueur pendant toute la durée de location et restituée au terme de l'encaissement définit.

10 ASSURANCE

Le Locataire à l'obligation de contracter une assurance « Tous Risques » couvrant le matériel loué. Le locataire devra obligatoirement fournir une attestation d'assurance au Loueur. En cas de dommage ou sinistre, le Locataire ne pourra répercuter au Loueur les exclusions de garanties ou franchise imposées par son contrat d'assurance. L'indemnisation demandée par le Locataire se fera sur la base de la valeur de remplacement à neuf (ou son équivalent) ou sur la base des frais de remise en état.

11 RESTITUTION DU MATERIEL

Sauf dérogation, le locataire restitue le matériel et ses accessoires aux lieu et date prévues sur le contrat. Il est responsable de l'utilisation du matériel loué et tous les dommages subis par ce matériel jusqu'à ce que celui ci soit examiné au retour par notre service contrôle. Le Locataire s'interdit de garder le matériel loué au-delà du délai de location prévu sans l'accord du Loueur. Il s'engage à rendre le matériel loué au comptoir du Loueur prévu à cet effet pendant les heures ouvrables sauf si la location prévoit le transport par le Loueur. Le Locataire s'oblige formellement à ne laisser le matériel loué que par des personnes compétentes et s'en porte garant.

Le Locataire s'interdit d'utiliser le matériel dans des circonstances l'exposant à des risques aggravants éventuels (aériens, maritimes, sous-marins, sous-terrains, haute montagne, conflits sociaux, mouvements populaires, conflits armés, catastrophes naturelles) Il s'interdit d'impliquer le matériel dans le déroulement de mise en scène prévoyant des dommages matériels, de transférer le présent contrat, le vendre, l'hypothéquer, le mettre en gage ainsi que tout l'équipement ou accessoire. De façon générale, le Locataire s'interdit de traiter le matériel de manière à causer de préjudices au Loueur. Le Locataire s'interdit d'engager des réparations de toutes sortes sans l'accord préalable du Loueur. Si le Locataire, après autorisation du Loueur, fait procéder à des réparations, elles doivent faire l'objet d'une facture détaillée et acquittée, accompagnée des pièces défectueuses pour pouvoir prétendre à remboursement.

12 FORCE MAJEURE

La responsabilité du Loueur ne peut être engagée en cas de force majeure ou de cause étrangère. Sont considérés assimilés à des cas de force majeure, les cas de lockout, d'arrêt de travail, de grève, de vandalisme, d'incendie, d'inondation, de catastrophe naturelle, de guerre ou conflit armé.

13 VALIDITE

Toutes modifications apportés aux présentes conditions générales sont nulles et sans effet si elles ne sont pas consignées par écrit et validées par la signature d'un représentant de la direction du Loueur.

14 ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige, le tribunal de commerce de Saint ETIENNE sera seul compétent. Le droit français est seul applicable.

TARIF DE LOCATION LUMIERE

CONSOLES	Unitaire HT	Unitaire TTC
<u>Consoles polyvalentes</u>		
Avolites pearl 2010	150,0 €	180,00 €
ADB Domino 48XT	90,0 €	108,00 €
<u>Consoles robotisées</u>		
GrandMA 2 Ultralight	300,0 €	360,00 €
Wing + PC	150,0 €	180,00 €
GRADATEURS		
<u>12 x 2,3 Kw</u>		
RCE Digilight + splitter - Alim 32A	55,0 €	66,00 €
<u>24 x 2,3 Kw</u>		
RCE Digilight + splitter - Alim 63A	100,0 €	120,00 €
<u>6 x 2,3 Kw</u>		
RCE Digilight Alim 32	35,0 €	42,00 €
PERIPHERIQUES DMX		
<u>Splitter DMX</u>		
Acclaim DD6 6 sorties DMX 3 et 5 pts	25,0 €	30,00 €
<u>Artnet - DMX</u>		
Open DMX Ethernet	10,0 €	12,00 €
Oxo e node 8 pro	30,0 €	36,00 €
PROJECTEUR PC		
<u>PC 1000 W</u>		
DTS 1Kw	4,0 €	4,80 €
Robert Juliat 306 HPC	9,0 €	10,80 €
<u>PC 2000 W</u>		
Robert Juliat 329 HPC	14,0 €	16,80 €



PROJECTEURS A DECOUPE	Unitaire HT	Unitaire TTC
<u>1000 W</u>		
Robert Juliat 614 SX	17,0 €	20,40 €
<u>2000 W</u>		
Robert Juliat 714 SX	27,0 €	32,40 €
<u>Accessoire</u>		
Porte gobo serie SX	4,0 €	4,80 €
Iris série SX	6,0 €	7,20 €



PROJECTEURS PAR		
Flat PAR 18 x 8 RGBA	30,0 €	36,00 €
Fusion color FC18 LED RGBW	45,0 €	54,00 €
PAR 36	3,0 €	3,60 €
PAR 56	5,0 €	6,00 €
PAR 64	6,0 €	7,20 €
Barre de 4 PAR 64	24,0 €	28,80 €
Barre de 6 PAR 64	36,0 €	43,20 €
Série de 8 ACL 250w PAR 64	45,0 €	54,00 €
Série de 8 ACL 250w PAR 36	45,0 €	54,00 €



PROJECTEURS D'AMBIANCE		
Horiziode LED 30w symetrique	9,0 €	10,80 €
Horiziode 500w symetrique	3,0 €	3,60 €
Clap 500	5,0 €	6,00 €
Blinder FL1300	10,0 €	12,00 €
ACP1001 ADB 1000w asymétrique	9,0 €	10,80 €

PROJECTEURS A EFFETS		
Matrice LED 7 x 7 - DMX - Artnet	50,0 €	60,00 €
Versatile	15,0 €	18,00 €
Sunstrip	30,0 €	36,00 €
Stroboscope	50,0 €	60,00 €



PROJECTEURS ASSERVIS	Unitaire HT	Unitaire TTC
Robin 600 LED zoom 15° 60° RGBW	80,0 €	96,00 €
Robin 100 LED beam RGBW	49,0 €	58,80 €
NXT-1 Matrice 25 LED - DMX - Artnet	80,0 €	96,00 €



MACHINES

Brouillard

MDG Atmosphère	80,0 €	96,00 €
Look unique	55,0 €	66,00 €

Effets

Machine à neige	45,0 €	54,00 €
Machine à bulles	35,0 €	42,00 €

ACCROCHES

Crochet Alu	1,0 €	1,20 €
Crochet Acier	1,0 €	1,20 €
Pieds léger	15,0 €	18,00 €
Pieds lourd	55,0 €	66,00 €

ALIMENTATIONS

Distribution (Protection 30mA)

TETRA 32 - 12 PC16	35,0 €	42,00 €
TETRA 32 - 3 P17 32 - 6 PC16	35,0 €	42,00 €
TETRA 63 - 2 TETRA 32	60,0 €	72,00 €

Alimentation (Protection 30mA)

Alim 3 x 63A	80,0 €	96,00 €
Alim 3 x 125A	100,0 €	120,00 €
Alim 3 x 250A	150,0 €	180,00 €

CABLAGE	Unitaire HT	Unitaire TTC
<u>DMX</u>		
1m	1,5 €	1,80 €
2m	2,0 €	2,40 €
5m	4,0 €	4,80 €
10m	8,0 €	9,60 €
20m	16,0 €	19,20 €
100m 4 DMX + secteur	45,0 €	54,00 €
<u>Artnet</u>		
1m ethercon	1,5 €	1,80 €
2m ethercon	2,0 €	2,40 €
5m ethercon	4,0 €	4,80 €
30m ethercon	20,0 €	24,00 €
80m ethercon	45,0 €	54,00 €
<u>Rallonges PC16</u>		
1m	1,5 €	1,80 €
2m	1,5 €	1,80 €
5m	1,5 €	1,80 €
10m	2,5 €	3,00 €
20m	3,5 €	4,20 €
30m	4,5 €	5,40 €
<u>Hybrides secteur + DMX</u>		
Powercon 1m	2,0 €	2,40 €
Powercon 2m	2,0 €	2,40 €
Powercon 3m	3,0 €	3,60 €
Powercon 5m	5,0 €	6,00 €
Powercon 10m	10,0 €	12,00 €
Adaptateur PowerCON / PC16M	5,0 €	6,00 €
Adaptateur PowerCON / PC16F	5,0 €	6,00 €
PC16M - PowerCON 20m 3G2,5	20,0 €	24,00 €
<u>Multipaires 8 circuits</u>		
Epanouie ILME 8 PC16 males	3,0 €	3,60 €
Epanouie ILME 8 PC16 femelles	3,0 €	3,60 €
Boitier / Barre ILME 8 PC16	5,0 €	6,00 €
Multipaire 05m 8 circuits ILME	8,0 €	9,60 €
Multipaire 15m 8 circuits ILME	15,0 €	18,00 €
Multipaire 20m 8 circuits ILME	20,0 €	24,00 €
Multipaire 25m 8 circuits ILME	25,0 €	30,00 €
Multipaire 30m 8 circuits ILME	30,0 €	36,00 €
<u>Cablage puissance</u>		
Tetra 32A 5m 5G6	5,0 €	6,00 €
Tetra 32A 10m 5G6	10,0 €	12,00 €
Tetra 32A 20m 5G6	20,0 €	24,00 €
Tetra 63A 5m 5G16	10,0 €	12,00 €
Tetra 63A 10m 5G16	20,0 €	24,00 €
Tetra 63A 20m 5G16	40,0 €	48,00 €
Tetra 125A 5m 5G25	20,0 €	24,00 €
Tetra 125A 10m 5G25	40,0 €	48,00 €
Tetra 125A 20m 5G25	80,0 €	96,00 €
PowerLock 250A 20m	NC	NC